



EB-2008-0342

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

Great Lakes Power Limited

Requête pour le renouvellement du permis de transport d'électricité

Great Lakes Power Limited (« GLPL ») a déposé une requête, reçue le 20 octobre 2008, auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario aux termes de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O.*, c. 15 (Annexe B), en vue de renouveler son permis de transport d'électricité. Le permis de transport d'électricité actuel de GLPL, ET-2002-0247, est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008.

GLPL a également déposé auprès de la Commission une lettre datée du 17 novembre 2008, laquelle lui demande de rendre une ordonnance provisoire pour prolonger la période de validité de son permis de transport d'électricité actuel jusqu'à ce qu'une décision concernant la requête de renouvellement du permis soit rendue. Le prolongement de la période de validité de son permis actuel permettra à GLPL de continuer entretemps à exploiter son système de transport.

La Commission a assigné à la requête le numéro EB-2008-0342. La décision concernant la requête sera rendue par le conseiller juridique des projets spéciaux à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à la section 6 de la

-2-

loi. Le conseiller, Projets spéciaux, n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

L'octroi du permis permettrait au requérant de transporter de l'électricité en Ontario. La période de validité habituelle d'un permis de transport d'électricité est 20 ans. La requête de GLPL n'indique aucune exigence spécifique en matière de période de validité du permis.

Des exemplaires de la requête et des documents à l'appui présentés à l'avance seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission, ou les bureaux de GLPL.

Comment participer à l'audience

La décision concernant la requête sera rendue par voie d'audience écrite à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale. Si vous vous opposez à une audience écrite en l'espèce, vous devez fournir des motifs écrits pour expliquer la nécessité d'une audience orale. Les objections à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant dans les 10 jours suivant la date de publication du présent avis.

Si vous désirez participer à l'audience écrite, veuillez déposer des observations écrites indiquant votre position concernant la requête. Vous devez faire parvenir trois copies papier de vos observations et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF (permettant la recherche) à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au requérant, aux adresses indiquées plus bas. Toutes les observations doivent être reçues au plus tard 21 jours après la publication du présent avis. Si GLPL entend répondre aux observations, elle doit faire déposer sa réponse à la Commission, et en faire parvenir un exemplaire à toutes les parties qui ont présenté des observations, au plus tard 28 jours après la publication du présent avis.

Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier EB-2008-0342, indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, ses numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que son adresse électronique. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Vous voulez de plus amples renseignements?

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission (www.oeb.gov.on.ca) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBJECTIONS S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission :

Par la poste :
Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario)
M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la
Commission

Courriel : Boardsec@oeb.gov.on.ca

Tél. : 1 888 632-6273 (Sans frais)
Télec. : 416 440-7656

Requérant :

Great Lakes Power Limited
2, chemin Sackville
Sault Ste. Marie (Ontario) P6B 6J6
À l'attention de M. Tim Lavoie

Courriel : tlavoie@glp.ca

Tél. : 705 759-7600
Télec. : 705 941-5600

Conseiller juridique du requérant :

M. Charles Keizer
Ogilvy Renault LLP
200, rue Bay
C.P. 84
Toronto (Ontario)
M5J 2Z4

Tél. : 416 216-2342
Télec. : 416 216-3930

FAIT à Toronto le 5 décembre 2008

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission